



Assemblée générale

Distr. générale
21 août 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 141 de l'ordre du jour provisoire*
Projet de budget-programme pour 2021

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général présente ci-après son cinquième rapport sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et du centre des visiteurs, réalisés dans le complexe de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, conformément à la section X de la résolution [74/263 A](#) de l'Assemblée générale.

Dans le présent rapport, le Secrétaire général fait le point sur l'état d'avancement du projet depuis la publication de son précédent rapport sur le sujet ([A/74/328](#)), y compris sur la conception, les activités relatives à la passation de marchés, la gouvernance du projet, la gestion des risques, l'avancement des travaux de construction et l'état des contributions volontaires. Le rapport contient par ailleurs un calendrier d'exécution du projet mis à jour et des prévisions de dépenses révisées.

Durant la présente période considérée, il a été mis fin au contrat de l'entreprise chargée des principaux travaux de rénovation parce qu'elle a manqué à ses engagements, si bien qu'un nouvel appel d'offres a été lancé pour la remplacer. Ce contretemps majeur a repoussé de 22 mois la date d'achèvement de l'essentiel des travaux, désormais fixée à septembre 2023. Toutefois, malgré le retard pris, le Secrétaire général ne doute pas que le projet sera exécuté sans dépassement du montant maximum de 56,9 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale si des mesures supplémentaires d'atténuation des risques sont prises et si un travail d'analyse de la valeur est mené à bien.

* [A/75/150](#).



Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont présentées à la section III du rapport, et consistent notamment à prendre note de ce rapport et à approuver la création d'un emploi de temporaire réservé à un responsable des marchés (P-3), qui serait affecté à ce projet.

I. État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall

A. Historique

1. Dans sa résolution [70/248 A](#), l'Assemblée générale a approuvé le cahier des charges du projet de rénovation de l'Africa Hall, le calendrier d'exécution et les prévisions de dépenses, d'un montant ne devant pas dépasser 56,9 millions de dollars pour les phases 3 à 5, ainsi que l'ouverture d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours. Par les résolutions [71/272 A](#), [72/262 A](#), [73/279 A](#) et [74/263 A](#) qu'elle a adoptées ultérieurement et dans lesquelles elle a pris note des progrès accomplis pendant les périodes considérées, elle a ouvert un crédit d'un montant total de 36 541 700 dollars aux fins du projet pour la période 2016-2020. Le présent rapport sur l'état d'avancement des travaux est le cinquième à avoir été établi depuis que l'Assemblée a approuvé le projet en 2015.

B. Descriptif du projet

2. L'exécution du projet se poursuit conformément aux objectifs précédemment indiqués, qui demeurent inchangés.

3. Il s'agit de rénover l'Africa Hall tout en respectant son authenticité historique et architecturale et en corrigeant les défauts qu'il présente au regard des normes et codes de construction internationaux en vigueur, ce qui implique, entre autres, de réaliser des travaux dans les domaines suivants : a) mise aux normes structurelles et parasismiques ; b) protection physique, sécurité des personnes et sécurité incendie ; c) facilité d'accès et autres dispositions concernant les personnes handicapées ; d) efficacité énergétique et autres initiatives relatives à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ; e) mise aux normes sanitaires en matière de qualité de l'air et de lumière dans les espaces intérieurs.

4. Comme indiqué dans le précédent rapport sur l'état d'avancement des travaux présenté par le Secrétaire général ([A/74/328](#)), il était prévu que l'essentiel du chantier soit achevé à la fin de 2021. Le retard pris à cause de l'entreprise chargée des travaux de rénovation, qui a manqué à ses engagements, de la résiliation de son contrat et du lancement d'un nouvel appel d'offres pour ce marché a toutefois repoussé de 22 mois la date prévue d'achèvement de l'essentiel des travaux, désormais fixée à septembre 2023. Par ailleurs, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) apparue en 2020 constitue un nouveau risque majeur, qui pourrait avoir une incidence sur la chaîne d'approvisionnement et le calendrier d'exécution du projet en fonction de l'évolution de la situation en 2020 et au-delà.

5. En dépit des retards pris dans l'exécution du projet, qui sont pour l'essentiel irréversibles, et du risque mentionné précédemment, le Secrétaire général ne doute pas que les travaux seront réalisés sans dépassement du budget maximum approuvé, qui s'élève à 56,9 millions de dollars y compris une réserve en cas d'augmentation des coûts et une réserve pour imprévus.

6. Le projet de rénovation de l'Africa Hall continue d'être exécuté dans le respect des normes et codes de construction internationaux en vigueur, l'objectif étant d'atteindre la plus haute qualité en matière d'installations de conférence tout en préservant et restaurant l'intégrité architecturale du bâtiment dans ses dimensions historique et culturelle. Tous les changements, aménagements et transformations proposés ou mis en œuvre durant la période considérée ont été examinés avec le souci

de maintenir l'ensemble des objectifs du projet, notamment pour ce qui est des coûts et de la qualité.

C. Gouvernance du projet

Comité des parties prenantes

7. Durant la période considérée, le Comité des parties prenantes, créé en 2016, s'est réuni trois fois, en octobre 2019, en mars et en mai 2020.

8. Les réunions du Comité ont pour objet de tenir le maître d'ouvrage et les acteurs institutionnels clefs informés de l'état d'avancement du projet et de son exposition aux risques et de faciliter leur prise de décisions à haut niveau. Le Comité demeure un élément de gouvernance essentiel, car il réunit les principaux bénéficiaires et les futurs utilisateurs du bâtiment rénové afin qu'ils débattent et conviennent de nouvelles stratégies d'élaboration et de mise en œuvre du projet, y compris des modifications éventuelles à apporter à tout élément initial convenu qui seraient du ressort du Secrétariat.

9. Aux dernières réunions du Comité des parties prenantes, les participants ont été informés des raisons du retard supplémentaire de 22 mois déjà accumulé et des mesures qui pourraient être prises pour le rattraper en partie. En outre, il a été rappelé aux parties prenantes qu'il fallait tenir compte du cahier des charges et des objectifs approuvés et limiter dans toute la mesure possible le nombre de changements demandés par le maître d'ouvrage afin d'éviter des coûts supplémentaires et de nouveaux dépassements de délais.

10. Des informations ont été communiquées aux participants concernant la résiliation du contrat portant sur les principaux travaux de rénovation et l'incidence qu'elle aurait très probablement sur le budget et le calendrier d'exécution, les différentes stratégies de mobilisation des ressources, le dossier de décision concernant le centre d'accueil des visiteurs, les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le projet et les mesures de gestion des risques.

Conseil consultatif

11. Le Conseil consultatif s'est réuni en octobre 2019 et en juin 2020. Il a été tenu informé des problèmes concernant les principaux travaux de rénovation et s'est dit préoccupé quant à leurs conséquences.

12. En mars 2020, le Président du Conseil consultatif a démissionné pour assumer de nouvelles fonctions et parce que sa mission à Addis-Abeba était terminée. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) procède actuellement à la sélection et à la nomination d'un nouveau président ou d'une nouvelle présidente parmi les hauts représentants des États Membres en poste dans cette ville.

13. Les membres du Conseil consultatif continuent de s'acquitter activement de leurs fonctions en communiquant au maître d'ouvrage leurs vues utiles et en formulant à son intention des recommandations quant à la façon de protéger le projet et son exécution. Lors de ses réunions, le Conseil a été informé de l'état d'avancement du projet, ainsi que des changements qui avaient été apportés aux éléments initiaux et ceux qui pourraient encore intervenir.

14. À ce jour, le Conseil a fourni des éléments et des conseils portant sur les études techniques, les stratégies de mobilisation de contributions volontaires et l'intensification de la concertation avec les autorités du pays hôte, y compris

s'agissant du don de terrains supplémentaires qui pourraient servir de parc de stationnement aux futurs visiteurs de la CEA.

Coordination avec le Siège

15. L'accord relatif à l'administration et à la coordination que la CEA et le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget ont conclu en 2017 continue de régir les attributions des acteurs intervenant sur différents aspects de la gestion du projet, comme la gestion du changement et l'établissement de rapports sur l'état d'avancement du projet.

16. Afin de remédier plus efficacement aux difficultés supplémentaires qui résultent de la résiliation du contrat portant sur les principaux travaux de rénovation, les membres du Service de la politique de gestion mondiale des biens et de l'équipe chargée des travaux de rénovation de l'Africa Hall tiennent désormais des réunions de coordination toutes les semaines, au lieu de deux fois par mois. Parallèlement, le Service a dépêché une mission à la CEA en octobre 2019. Tout au long de la période considérée, il a continué de prodiguer des conseils techniques et de diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction en cours. Il fait également office de principal intermédiaire entre la CEA et les principales parties prenantes à New York, en particulier le Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et le Bureau des affaires juridiques au sujet du lancement d'un nouvel appel d'offres pour le contrat portant sur les principaux travaux de rénovation.

17. Le Service de la politique de gestion mondiale des biens bénéficie de l'appui d'un cabinet de conseil professionnel international pour ce qui est de fournir au maître d'ouvrage des services indépendants de gestion des risques. Avant la publication du rapport semestriel consacré à ce sujet, des réunions sur la gestion des risques ont eu lieu à intervalles réguliers entre l'équipe de la CEA chargée du projet et les principales parties prenantes. Elles visaient à extraire de l'inventaire des risques les données nécessaires à l'évaluation des répercussions que ces risques pourraient avoir sur le calendrier du projet et les prévisions de dépenses de manière générale, ainsi que sur les imprévus connexes sur le plan des dépenses et du calendrier, comme décrit dans la section sur la gestion des risques ci-dessous. Le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques a également participé à une réunion spéciale organisée par le Service en raison de la pandémie de COVID-19.

D. Gestion du projet

18. L'équipe de gestion du projet est dirigée par un chargé de projet (P-5), qui rend compte au responsable du projet, à savoir la direction de l'administration de la CEA. Elle est composée d'un architecte-ingénieur (P-4), d'un fonctionnaire chargé des achats (P-3), d'un ingénieur responsable des questions touchant l'architecture ainsi que le génie civil et de la conception des structures (administrateur recruté sur le plan national), d'un ingénieur mécanicien-électrotechnicien (administrateur recruté sur le plan national), d'un surveillant de travaux (administrateur recruté sur le plan national), d'un assistant (budget et finances) (agent local), d'un assistant aux expéditions et à la logistique (agent local) et d'un assistant administratif (agent local), tous ces emplois de temporaire ayant été approuvés par l'Assemblée générale, dans sa résolution [70/248 A](#).

19. L'emploi temporaire de coordonnateur de projet (P-4) est rattaché au Service de la politique de gestion mondiale des biens, au Siège, à New York, et le titulaire

continue d'assurer les services d'appui et de supervision du projet, y compris les services de coordination de la gestion des risques.

20. La durée des emplois des membres de l'équipe de gestion du projet a été définie conformément au calendrier du projet approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A, dans lequel il était prévu que l'essentiel des travaux soit achevé à la fin de 2020 et que l'ensemble des travaux soit terminé à la fin de 2021. Compte tenu des retards déjà accumulés et pour éviter toute interruption dans la gestion courante du projet, il sera cependant nécessaire de recourir aux services de gestion du projet sur une période plus longue, définie en fonction du calendrier révisé d'exécution.

21. Jusqu'à présent, le cabinet de conseil principal a été chargé d'assurer pendant les travaux différents services liés à l'administration du chantier. Dans l'optique d'une éventuelle réduction des coûts, la CEA compte toutefois confier à l'équipe de gestion du projet certains des services que le cabinet était initialement censé fournir, comme la supervision quotidienne du chantier. Au moment de l'établissement du présent rapport, de nouvelles négociations étaient en cours avec le cabinet au sujet de la fourniture des services contractuels.

22. Pour prêter main-forte à l'équipe de gestion du projet jusqu'à l'achèvement de l'essentiel des travaux, prévu pour la fin septembre 2023, il est proposé de créer un emploi temporaire de responsable des marchés (P-3), qui viendrait renforcer l'équipe à compter de 2021 et pour toute la durée du projet. Le titulaire assurerait des services relatifs à la gestion des contrats tels que la rédaction des avenants intégrant les modifications approuvées à apporter aux éléments initiaux, ou l'enregistrement et la coordination du règlement des différends. Les problèmes qui ont émaillé jusqu'à présent le chantier ont fait apparaître la nécessité d'étoffer ce type de services, et une gestion rigoureuse des ordres de modification ainsi que des différends susceptibles de survenir s'impose dorénavant si l'on veut éviter que les travaux ne prennent davantage de retard. Le responsable des marchés serait placé sous l'autorité du chargé de projet (P-5).

23. Les six agents de sécurité, dont les emplois de temporaire ont également été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272, fourniront des services de sécurité jusqu'à l'achèvement de l'essentiel des travaux, prévu pour la fin septembre 2023.

24. La CEA a continué de recruter des consultants individuels pour qu'ils mettent leur expertise au service de l'équipe de gestion du projet et assurent des services dans les domaines qui ne sont pas représentés dans celle-ci, comme suit :

a) Programmation des expositions. L'expert engagé en avril 2018 a aidé la CEA à préparer le dossier de décision concernant le centre d'accueil des visiteurs et à concevoir l'exposition permanente, notamment à en choisir les pièces. Du fait du retard pris par le chantier et de l'arrivée de la pandémie de COVID-19 en Éthiopie, il n'a pas fourni de services depuis mars 2020. En 2021, une fois que les travaux auront repris, il devrait faciliter la procédure d'appel d'offres concernant l'exposition et superviser et coordonner l'exécution du lot de travail correspondant.

b) Restauration des œuvres d'art. L'expert recruté en février 2018 pour appuyer l'équipe de gestion du projet pendant la procédure d'appel d'offres pour la restauration des œuvres d'art supervisera et coordonnera les futurs travaux de restauration. Toutefois, compte tenu du retard lié au lancement d'un nouvel appel d'offres portant sur les principaux travaux de rénovation, il ne fournira aucun service jusqu'à nouvel ordre.

c) Mobilisation des ressources. L'expert recruté en février 2020 a aidé la CEA à élaborer un plan détaillé de mobilisation des ressources, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 73/279 A. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 en Éthiopie, il ne fournira aucun service jusqu'à nouvel ordre.

d) Services de communication. L'examen des propositions reçues dans le cadre de l'appel d'offres lancé a fait apparaître que le coût des services qu'il était envisagé d'acquérir dépasserait le montant inscrit au budget. Par conséquent, la CEA évalue d'autres solutions, qui consisteraient notamment à n'externaliser auprès de consultants individuels qu'une partie des services de communication requis et à assurer le reste elle-même, ou à fournir elle-même l'intégralité de ces services.

E. Responsabilité du projet

25. Conformément aux résolutions 69/262, 70/248 A, 71/272 A, 72/262 A, 73/279 A et 74/263 A de l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé au cinquième audit annuel du projet de rénovation de l'Africa Hall entre janvier et février 2020. Le dernier rapport d'audit¹ contient neuf recommandations importantes, qui ont toutes été acceptées par la CEA et qui sont en cours de mise en œuvre. Le BSCI a formulé les recommandations suivantes :

a) La CEA devrait actualiser le mandat du Conseil consultatif du projet de rénovation de l'Africa Hall pour que le responsable du projet puisse y siéger, sans droit de vote.

b) La CEA devrait désigner un fonctionnaire à qui il incomberait de suivre l'application des mesures prises par le Conseil consultatif et le Comité des parties prenantes du projet de rénovation de l'Africa Hall à l'issue de leurs réunions, charger des personnes d'appliquer ces mesures et fixer des échéances afin de faciliter le suivi.

c) Conformément aux fonctions qui lui ont été confiées, le maître d'ouvrage du projet de rénovation de l'Africa Hall devrait prendre les dispositions nécessaires pour assister à toutes les réunions programmées du Conseil consultatif et du Comité des parties prenantes ou désigner une personne pour l'y représenter et examiner les questions touchant le projet.

d) La CEA devrait faire le nécessaire pour que soient inscrites à l'ordre du jour des réunions du Comité des parties prenantes du projet de rénovation de l'Africa Hall toutes les mesures demandées par l'Assemblée générale, comme le recours aux connaissances et aux matériaux locaux et la prise en considération des questions relatives à l'environnement et à la gestion des déchets, afin que ces mesures soient prises en compte et appliquées.

e) La CEA devrait veiller à ce que les rapports présentés aux organes consultatifs du projet de rénovation de l'Africa Hall fassent l'objet des vérifications nécessaires et donnent suffisamment de précisions pour permettre la tenue de débats constructifs entre les parties prenantes.

f) Le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité devrait instaurer un mécanisme garantissant que le cabinet indépendant en gestion des risques auquel il a été fait appel dans le cadre du projet de rénovation de l'Africa Hall honore ses engagements contractuels.

¹ Référence 2020/013 (juin 2020). Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://oios.un.org/node/1709>.

g) La CEA devrait prendre des mesures pour atténuer les incidences financières des retards pris dans le calendrier d'exécution du projet de rénovation de l'Africa Hall, notamment en réaffectant des membres de l'équipe de projet lorsque cela est possible et en accélérant la renégociation du contrat avec le cabinet de conseil principal.

h) La CEA devrait désigner un fonctionnaire occupant un rang hiérarchique suffisamment élevé dans l'Organisation pour superviser et coordonner la mobilisation des ressources pour les travaux de l'Africa Hall et du centre des visiteurs.

i) La CEA devrait veiller à ce que le fonctionnaire chargé des achats dans le cadre des travaux de rénovation de l'Africa Hall fasse partie intégrante de l'équipe de projet et qu'à ce titre, il conseille celle-ci sur la stratégie d'achat à adopter et assure la liaison avec la Division des achats du Siège.

26. La CEA accorde une grande importance aux audits régulièrement effectués par le BSCI, qui offrent autant d'occasions au maître d'ouvrage, au responsable du projet et à l'équipe de projet d'examiner et d'améliorer les procédures d'exécution, conformément aux directives, règles et règlements de l'Organisation applicables.

F. Gestion des risques

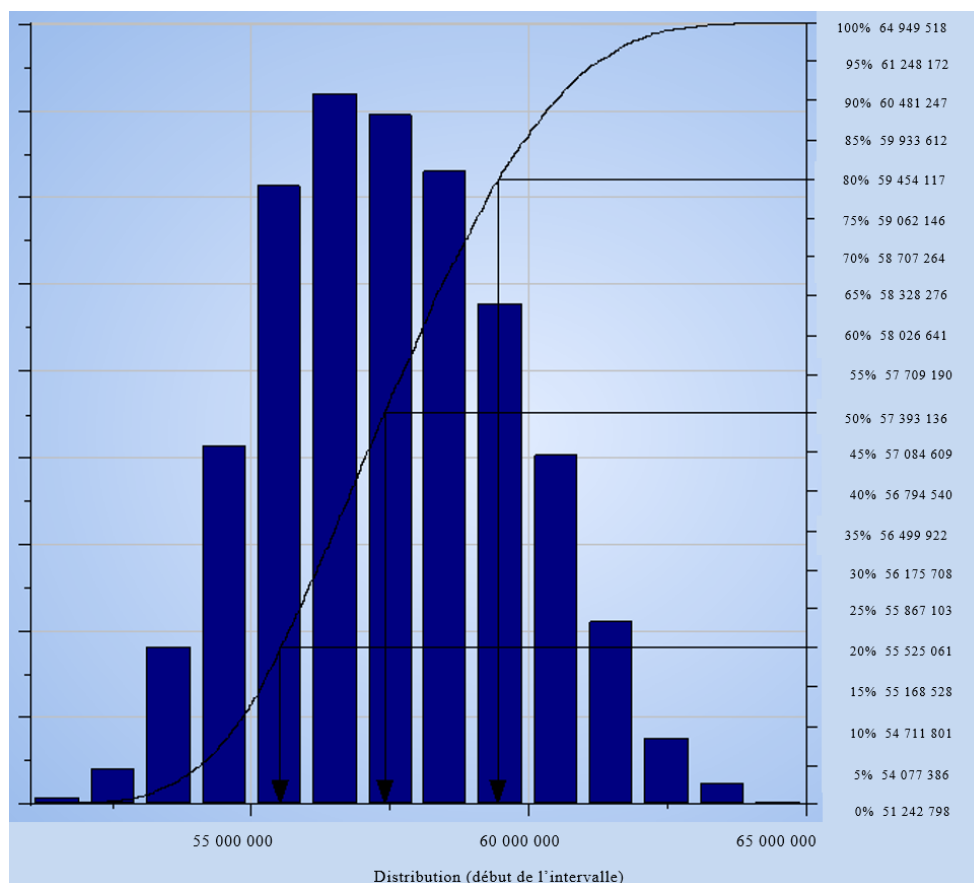
Cabinet de conseil indépendant en gestion des risques

27. Le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques a tenu régulièrement des réunions pour examiner l'inventaire des risques et offrir des orientations sur la gestion de ceux-ci. Depuis 2017, il a établi cinq rapports d'activité semestriels sur les services indépendants de gestion des risques pour apporter un appui continu à la prise de décisions du maître d'ouvrage.

28. En juin 2020, le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques a procédé à la troisième simulation selon la méthode de Monte-Carlo, en s'appuyant sur une évaluation actualisée des risques existants et de ceux mis au jour récemment. Les résultats auxquels il est parvenu sont présentés dans la figure I.

Figure I
Histogramme des coûts liés aux risques analysés (juin 2020)

(En dollars des États-Unis)



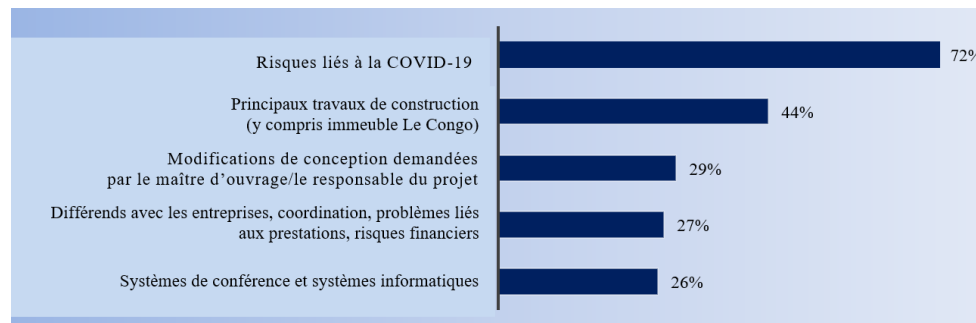
29. Comme indiqué dans la figure I, la troisième simulation montre que la probabilité que le projet soit exécuté sans dépassement du montant maximum de 56,90 millions de dollars est maintenant de 43 %, soit un recul par rapport aux deux précédentes simulations, qui affichaient des taux de probabilité de 75 % et de 69 % en 2018 et 2019, respectivement.

30. Le recul de la confiance quant à l'exécution du projet dans les limites du budget s'explique pour l'essentiel par les 22 mois de retard supplémentaires prévus et les coûts ainsi occasionnés, qui concernent principalement l'équipe de gestion du projet et le consultant chargé de la conception architecturale. Par ailleurs, les mesures de sécurité et les changements des méthodes de travail qui sont à prévoir du fait de la pandémie de COVID-19 dans le cadre des principaux travaux de rénovation, comme les mesures de distanciation physique, qui risquent de ralentir l'avancement du chantier, pèsent sur le niveau de confiance quant à l'exécution du projet dans les limites du budget. On peut s'attendre à ce que ce niveau de confiance remonte une fois que les principaux travaux auront été confiés à une autre entreprise et que la capacité de cette dernière à les exécuter ainsi que la réglementation locale applicable au chantier seront mieux connues.

31. La simulation selon la méthode de Monte-Carlo réalisée en 2020 a également permis de réaliser l'analyse de l'élasticité des coûts actualisée présentée dans la figure II, où apparaissent par ordre d'importance les cinq principaux risques qui ont le plus d'influence sur l'ensemble des coûts du projet, selon les corrélations

statistiques qui ont été établies. S'agissant du projet de rénovation de l'Africa Hall, les incertitudes qui entourent la pandémie de COVID-19 représentent le risque le plus fortement corrélé à l'ensemble des coûts du projet.

Figure II
Analyse de l'élasticité des coûts (mai 2020)



Description des cinq principaux risques associés au projet

32. On trouvera ci-après une description détaillée des cinq principaux risques recensés dans l'analyse de l'élasticité des coûts, ainsi que des explications quant aux mesures d'atténuation prises :

a) **Risques liés à la COVID-19.** Ces risques englobent toute une série d'impondérables susceptibles d'avoir une incidence sur le projet. Par exemple, il est à craindre que les principaux travaux de rénovation durent plus longtemps que prévu compte tenu des réglementations locales, notamment pour ce qui est des mesures de distanciation physique, qui limitent ou réduisent le nombre d'employés de l'entreprise prestataire présents sur le chantier, ou de l'obligation de fournir des installations communes supplémentaires telles que des toilettes, des vestiaires et des services de restauration conformes à des normes d'hygiène. En outre, la pandémie risque d'avoir une incidence sur la chaîne d'approvisionnement mondiale en biens et en services de construction nécessaires à la rénovation de l'Africa Hall, si bien que ceux-ci pourraient venir à manquer, ce qui aurait des conséquences sur les prix ou les délais d'achèvement. Au moment de la publication du présent rapport, il était encore trop tôt pour saisir toute la portée de l'ensemble des risques et des conséquences liés à la pandémie de COVID-19, aussi bien en Éthiopie que dans le monde, de sorte qu'il n'a pas été demandé aux responsables de la gestion des risques de prendre des mesures d'atténuation particulières. L'équipe de projet et le Service de la politique de gestion mondiale des biens suivent toutefois attentivement la question, épaulés dans cette tâche par le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques.

b) **Principaux travaux de construction.** Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il est à redouter que les principaux travaux de construction donnent lieu à un nouvel appel d'offres et que les coûts diffèrent des estimations actuelles. Pour atténuer les risques, la CEA a décidé de lancer un nouvel appel d'offres pour le contrat relatif aux principaux travaux de rénovation en recourant à une procédure de passation de marché innovante – l'appel d'offres « en plusieurs étapes », qui vise à faire en sorte que les soumissionnaires aient l'idée la plus précise possible du projet afin que leurs propositions offrent le meilleur rapport qualité/prix. Il est à noter que comme ce projet porte sur la préservation d'un bâtiment emblématique qui fait partie du patrimoine, le cahier des charges ne devrait pas être modifié du fait de la pandémie.

c) **Modifications de conception demandées par le maître d'ouvrage.** Dans le prolongement des rapports d'activité publiés sous la cote [A/73/355](#) et [A/74/328](#), il

s'agit ici des prescriptions qui peuvent être ajoutées par le maître d'ouvrage après l'établissement des premières études techniques et du cahier des charges et de nouvelles spécifications qui sont susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires s'il est nécessaire d'adapter le cahier des charges pendant l'exécution du projet. Pour atténuer ce risque, l'équipe collabore étroitement avec les principaux acteurs institutionnels depuis le lancement du projet de rénovation et poursuivra de la sorte jusqu'à ce qu'il soit achevé pour que les avantages attendus soient protégés et obtenus une fois les éléments du projet livrés.

d) Différends avec les entreprises et problèmes liés aux prestations.

Comme il est indiqué dans le document publié sous la cote [A/74/328](#), il s'agit des différends en suspens avec les consultants ou les entreprises survenus pendant l'exécution du projet et qui pourraient saper la motivation de l'équipe, ralentir ou arrêter le chantier ou amoindrir la qualité des éléments à livrer au point qu'ils soient inacceptables. Pour atténuer ce risque, l'équipe chargée du projet de rénovation traite en temps voulu toute réclamation des entreprises et demande de changement. Elle devrait en outre mettre à jour et enrichir le manuel du projet de rénovation et faire en sorte que les procédures propres au projet qui y figurent soient parfaitement comprises et respectées par les parties prenantes pendant toute la durée de l'exécution du projet. À condition qu'elles ne nuisent pas aux besoins de la CEA, des mises à jour peuvent être apportées aux procédures de manière à tenir compte des besoins des consultants et des entreprises.

e) Systèmes de conférence et systèmes informatiques. Comme il a été noté dans le document publié sous la cote [A/74/328](#), il s'agit des coûts qui pourraient survenir du fait de l'ajout de services dans le dossier d'appel d'offres portant sur les systèmes et réseaux de conférence et les systèmes et réseaux informatiques. Cette modification ferait de la rénovation de l'Africa Hall une référence dont il faudrait s'inspirer pour concevoir le reste des infrastructures informatiques à l'échelle du complexe. S'il se matérialise, ce risque pourrait être considéré comme un changement demandé par le maître d'ouvrage tel que défini ci-dessus et, à ce titre, les mesures d'atténuation décrites pour ce type de changement s'appliquent. Il fait l'objet d'une partie distincte, car il a été connu et évalué précisément à l'occasion de la simulation selon la méthode de Monte-Carlo. L'équipe de projet collabore étroitement avec la Section de l'information, des communications et des services informatiques de la CEA pour que les systèmes installés respectent les exigences de l'Organisation.

Gestion intégrée des risques

33. L'équipe chargée du projet, avec l'appui du cabinet de conseil indépendant en gestion des risques, a continué de mener des activités de gestion intégrée des risques au niveau local. Ces activités ont notamment consisté à tenir à jour l'inventaire, qui demeure un répertoire évolutif de tous les risques passés et présents, chaque risque étant attribué à un membre du personnel chargé de le surveiller et de prendre des mesures correctrices si nécessaire, conformément au plan d'atténuation arrêté. Par ailleurs, l'équipe de la CEA chargée du projet de rénovation fait régulièrement participer les consultants spécialisés et les entreprises à ses activités de gestion des risques habituelles. Dans le cadre des activités de suivi courantes, comme les réunions de chantier régulières, la situation en matière de risques fait l'objet d'analyses et d'examen minutieux.

G. Progrès accomplis au cours de la période considérée

Coopération avec les États Membres et le Gouvernement du pays hôte

34. Un accord a été mis en place entre l'ONU et le Gouvernement éthiopien, qui a facilité et accéléré l'importation de marchandises et de services nécessaires au projet. L'Organisation accueille avec satisfaction la collaboration efficace des autorités locales à l'appui du projet, notamment en ce qui concerne la délivrance de permis de travail aux expatriés, qui permet aux consultants et aux entrepreneurs de fournir des services spécialisés sur place pendant l'exécution du projet.

35. En décembre 2019, deux accords ont été signés, l'un avec la ville d'Addis-Abeba et l'autre avec le Gouvernement éthiopien, concernant l'utilisation de terrains jouxtant le complexe de la CEA à Addis-Abeba. Ces accords ont constitué une grande avancée pour le projet, et le Secrétaire général est très reconnaissant au pays hôte pour son appui au bon déroulement du projet. La CEA, qui pourra louer ces terrains gratuitement pendant 60 ans, y construira le futur espace de stationnement des visiteurs.

Contributions volontaires

36. En juillet 2018, la CEA a créé un fonds d'affectation spéciale pour enregistrer toutes les contributions au projet de rénovation, passées et futures. La contribution volontaire de 52 192 dollars versée par le Gouvernement malien (A/71/370, par. 50) servira à restaurer une œuvre d'art qui figure dans le cahier des charges approuvé à l'origine. Ainsi, un montant de 9 000 dollars a été déduit des contributions des États Membres en 2020 et le reste du montant de 52 192 dollars sera déduit de leurs contributions en 2022 pour tenir compte de l'utilisation de cette contribution volontaire.

37. En complément des informations fournies dans un précédent rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux (A/73/355, par. 38), il convient de préciser que la CEA a fourni au Gouvernement suisse une proposition détaillée concernant la contribution volontaire de la Suisse, d'un montant de 100 000 francs suisses, à l'appui de l'ouverture du centre d'accueil des visiteurs et de son fonctionnement. Le Gouvernement a pris acte de la proposition et versera à l'avance les fonds nécessaires pour appuyer l'ouverture du centre d'accueil.

38. La CEA entend continuer de chercher à obtenir des contributions volontaires pour le projet en présentant ce dernier et en faisant sa promotion lors de grandes manifestations et conférences, notamment les sommets organisés par l'Union africaine. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, les grandes manifestations de ce type prévues en 2020 ont été annulées. La CEA déterminera quelles futures manifestations pourraient être propices à la promotion du projet une fois que de telles manifestations pourront de nouveau être organisées.

39. Les accords mentionnés au paragraphe 35 du présent rapport permettront à la CEA d'aménager un espace de stationnement pour les visiteurs sur un terrain d'environ 3 000 m³, pour lequel aucun loyer ne sera perçu pendant 60 ans. Lors de la cérémonie de signature, la CEA a pris l'initiative de présenter aux diplomates et aux représentants présents différents moyens de soutenir la rénovation de l'Africa Hall.

40. Avec l'appui du Conseil consultatif, en particulier des membres représentant l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la CEA a contacté les institutions et les États Membres africains pour les inviter à fournir des œuvres d'art ou des articles à caractère historique pertinents au regard de l'histoire du bâtiment. L'équipe du projet étudie, en collaboration avec l'équipe d'experts de la programmation des expositions et de la

restauration des œuvres d'art, les possibilités de bénéficier de connaissances et d'autres formes de contributions d'universitaires et de chercheurs.

41. Pour faire suite à la demande de l'Assemblée générale d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources durable (résolution [73/279 A](#), sect. VIII, par. 4 et 5), la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources de la CEA a chargé un spécialiste du sujet de mettre la dernière main à un plan d'action visant à attirer un éventuel financement des États Membres et du secteur privé, dans le respect des règlements et règles de l'ONU applicables et conformément aux stratégies de la CEA en la matière.

Passation des marchés

42. Comme indiqué dans les précédents rapports sur l'état d'avancement des travaux et dans le plan des dépenses, la stratégie d'exécution du projet consiste à diviser l'ensemble du programme de travail en cinq volets : a) travaux préparatoires et déménagement ; b) principaux travaux de rénovation ; c) systèmes de conférence et systèmes informatiques ; d) restauration des œuvres d'art ; e) exposition permanente.

43. En raison de la pandémie de COVID-19, l'entreprise chargée des travaux a suspendu les activités liées aux travaux préparatoires et au déménagement le 25 mars 2020, alors que ces travaux étaient à environ 95 % terminés. Au moment de l'établissement du présent rapport, elle n'avait pas encore repris ces activités. Si la phase des travaux préparatoires ne fait actuellement pas partie du chemin critique du projet, elle aurait néanmoins dû être achevée en octobre 2019 d'après le calendrier global des travaux. Cependant, l'entreprise a été à l'origine de divers retards dans l'exécution des travaux et a soumis plusieurs réclamations, qui sont en cours d'examen en vue d'un règlement.

44. Conformément au document [A/74/328](#), le contrat pour les principaux travaux de rénovation a été attribué à une coentreprise et est entré en vigueur le 10 mai 2019. Il devait arriver à terme en décembre 2021 et le montant des travaux devait s'élever à 28 209 500 dollars. Cependant, l'entreprise principale de la coentreprise a déclaré faillite. Bien qu'on leur ait donné la possibilité de le faire, les autres entreprises n'ont pas pu respecter les termes du contrat ni désigner un remplaçant acceptable. La CEA a donc décidé de mettre fin au contrat en février 2020.

45. Au moment de l'établissement du présent rapport, un nouvel appel d'offres pour les principaux travaux de rénovation était en cours. La CEA a choisi une méthode de passation de marché innovante – à savoir un appel d'offres « en plusieurs étapes » –, également appliquée pour le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève. Cette méthode lui permet d'échanger avec les soumissionnaires pendant l'élaboration de la proposition technique au moyen d'un processus structuré, de façon à s'assurer de la bonne compréhension de la portée du projet et de sa gouvernance, notamment en permettant aux soumissionnaires de rencontrer les principaux membres de l'équipe de gestion du projet. Cette approche vise à assurer aux soumissionnaires une compréhension aussi approfondie que possible du projet et, partant, à aboutir à une proposition financière dans laquelle les risques imprévus pris en compte dans le devis sont minimales. Au moment de l'établissement du présent rapport, il était prévu que le contrat pour les principaux travaux de rénovation soit signé en avril 2021 au plus tard.

46. Les dossiers d'appel d'offres concernant les systèmes de conférence et les systèmes informatiques devaient être publiés au cours du second semestre de 2020, et un contrat devrait être attribué au second semestre de 2021 au plus tard.

47. Le nouvel appel d'offres pour les travaux de restauration des œuvres d'art n'a pas donné les résultats escomptés, et une nouvelle procédure d'appel d'offres pour

d'autres volets des travaux est en cours ; un contrat devrait être attribué en coordination avec celui concernant les principaux travaux de rénovation, qui est prévu pour avril 2021. Il convient de noter qu'aucun des travaux de restauration des œuvres d'art ne figure sur le chemin critique du projet et ne pose donc un risque inconsidéré pour l'exécution globale du projet.

48. En raison du retard pris dans les principaux travaux de rénovation, l'exécution des travaux relatifs aux expositions permanentes a été reportée. Les dossiers d'appel d'offres seront publiés une fois que les principaux travaux seront en cours, et le volet « exposition permanente » sera exécuté une fois que ces travaux seront terminés.

Savoir local et enseignements tirés de l'expérience

49. Dans l'exécution de la rénovation de l'Africa Hall, il continue d'être tenu compte des enseignements tirés de l'expérience d'autres grands projets de construction de l'Organisation et des pratiques optimales décrites dans les directives pour la gestion des projets de construction de l'Organisation. En outre, les enseignements et pratiques optimales mis au jour pendant l'exécution du projet seront inclus dans les versions actualisées des directives pour pouvoir bénéficier aux futurs grands projets.

50. De plus, lors de la réception des travaux préparatoires par l'équipe de projet et par les utilisateurs finaux de ces produits au sein de la CEA, l'équipe de projet recensera les pratiques optimales à appliquer lors de la réception des principaux travaux de rénovation et des autres volets du projet.

Planification et études techniques

51. Les études techniques concernant les systèmes et réseaux de conférence et les systèmes et réseaux informatiques sont maintenant terminées et les appels d'offres concernant les services connexes seront effectués en même temps que ceux des principaux travaux de rénovation.

52. L'élaboration des études techniques concernant l'exposition permanente de l'Africa Hall est dans sa phase finale et devrait être achevée fin 2021 au plus tard.

53. Pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de la section XII de la résolution [72/262 A](#) de faire appel au savoir, aux matériaux, aux technologies et aux moyens locaux, la CEA a continué de collaborer avec des établissements universitaires et des particuliers à Addis-Abeba pour qu'ils puissent contribuer à l'élaboration des documents de référence et des documents historiques portant sur le panafricanisme. Elle a ainsi organisé des ateliers avec des institutions locales et des universitaires de l'Université d'Addis-Abeba, de l'Autorité pour la recherche et la conservation du patrimoine culturel, de la Commission de l'Union africaine et du pays hôte afin de recueillir des connaissances spécialisées et des informations à l'appui des objectifs du projet en matière de patrimoine.

État d'avancement des travaux de construction

54. Comme indiqué ci-dessus, les travaux préparatoires et le déménagement ont commencé en janvier 2018 et sont à environ 95 % achevés. Une fois ce volet des travaux terminé, les locataires occupant les points de vente se trouvant dans la Rotonde de l'Africa Hall déménageront dans les nouveaux points de vente aménagés dans les immeubles Le Congo et Le Nil.

55. Comme expliqué ci-dessus, le contrat relatif aux principaux travaux de rénovation a été dénoncé par la CEA en février 2020, et une nouvelle procédure

d'appel d'offres est en cours. Une nouvelle entreprise devrait être engagée d'ici avril 2021.

56. Afin de réduire le plus possible les coûts pendant la durée de la procédure d'appel d'offres, les services de gestion des travaux devant être fournis par le cabinet de conseil principal ont été suspendus en mars 2020 jusqu'à nouvel ordre. La CEA tente également de négocier une réduction des services fournis dans le cadre du contrat actuel avec le cabinet de consultants principal afin de minimiser les dépenses futures lorsque les principaux travaux de rénovation auront démarré, au deuxième trimestre de 2021, comme indiqué au paragraphe 21 ci-dessus.

H. Questions diverses

Accessibilité

57. Comme indiqué dans les précédents rapports sur l'état d'avancement des travaux, les études techniques relatives à la rénovation de l'Africa Hall respectent tous les principes applicables en matière d'accès équitable.

58. Au cours de la période considérée, l'équipe de projet a continué de communiquer et de se coordonner avec l'équipe spéciale de la CEA sur l'accessibilité et a appuyé la mise au point des améliorations en matière d'accessibilité qui seront apportées aux locaux de la CEA à l'avenir. Elle est également en contact avec des parties prenantes externes, telles que l'Agence autrichienne pour le développement et le Centre éthiopien pour le handicap et le développement, avec lesquelles elle échange les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales en matière d'inclusion et d'accès équitable.

Viabilité

59. Pour donner suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions [73/279 A](#) et [74/263 A](#), la CEA commencera à mesurer et à enregistrer la consommation d'énergie dans les nouveaux espaces permanents créés dans le cadre des travaux préparatoires, une fois qu'ils lui auront été remis, et créera au bout de six mois un état de référence de la consommation d'énergie. Celui-ci servira à surveiller les habitudes des utilisateurs et à déterminer où des gains d'efficacité pourraient être réalisés dans l'utilisation ordinaire de ces espaces.

60. En outre, des zones de mesure seront établies et des compteurs de gros calibre seront installés pour mesurer et enregistrer la consommation totale d'eau et d'énergie dans l'Africa Hall rénové ainsi que dans certaines sous-zones, comme la salle des assemblées ou le nouveau centre d'accueil des visiteurs. Une fois la rénovation de l'Africa Hall terminée, la CEA commencera à enregistrer la consommation d'eau et d'énergie du bâtiment (au total et pour chacune de ses sous-zones) et créera au bout de six mois des états de référence de la consommation d'énergie pour l'Africa Hall, qui permettront d'optimiser à l'avenir les modèles de consommation d'énergie et les opérations connexes.

Centre d'accueil des visiteurs

61. La CEA a affiné le dossier de décision concernant le centre d'accueil des visiteurs, en y incorporant différents moyens de faire connaître à l'échelle locale, régionale et mondiale l'importance historique de l'Africa Hall ainsi que des éléments clés du patrimoine africain. Elle s'emploie notamment à cultiver des partenariats avec Tourism Ethiopia, d'autres entités du secteur de l'hôtellerie, l'Organisation mondiale du tourisme, l'UNESCO et la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale et à mettre au point de futurs accords de partenariat avec les

autorités du pays d'accueil chargées du tourisme, les organisateurs de manifestations, les instituts de recherche et les universités et les clubs Simul'ONU dans les lycées.

62. En outre, le dossier de décision révisé souligne l'importance qu'il y a à tirer parti des réseaux locaux, régionaux et internationaux existants dans le secteur des conférences en se fondant sur la stratégie de promotion dont est déjà doté le Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba. Dans le même ordre d'idées, il souligne la nécessité d'entreprendre certaines des initiatives recommandées pour promouvoir le centre d'accueil des visiteurs et le faire connaître auprès du public en amont de son ouverture, à savoir le portage commercial, les visites numériques et virtuelles et le marketing numérique, ainsi que l'utilisation de mascottes. Ces travaux contribueront à accentuer les effets des efforts de promotion et devraient accroître l'afflux de visiteurs au moment de l'ouverture du centre et plus tard.

63. Le dossier de décision révisé prévoit un minimum de 79 000 visiteurs à l'Africa Hall dans l'année suivant la réouverture, en tenant compte des prévisions concernant l'afflux de touristes, de voyageurs d'affaires, de voyageurs en transit, de locaux, d'élèves des écoles primaires, des lycées et des établissements d'enseignement supérieur, notamment les universités, de participants aux conférences tenues au Centre de conférences et ailleurs, de membres de l'ensemble de la communauté des Nations Unies et de l'Union africaine ainsi que de diplomates et de leurs invités, et de chercheurs invités, entre autres². Il prévoit également des recettes (en birr éthiopiens et en dollars des États-Unis) provenant de deux catégories de visiteurs : les visiteurs locaux et les résidents ; les touristes internationaux et les participants aux conférences. Il tient compte en outre des coûts ponctuels (coûts de démarrage) et des frais de fonctionnement annuels.

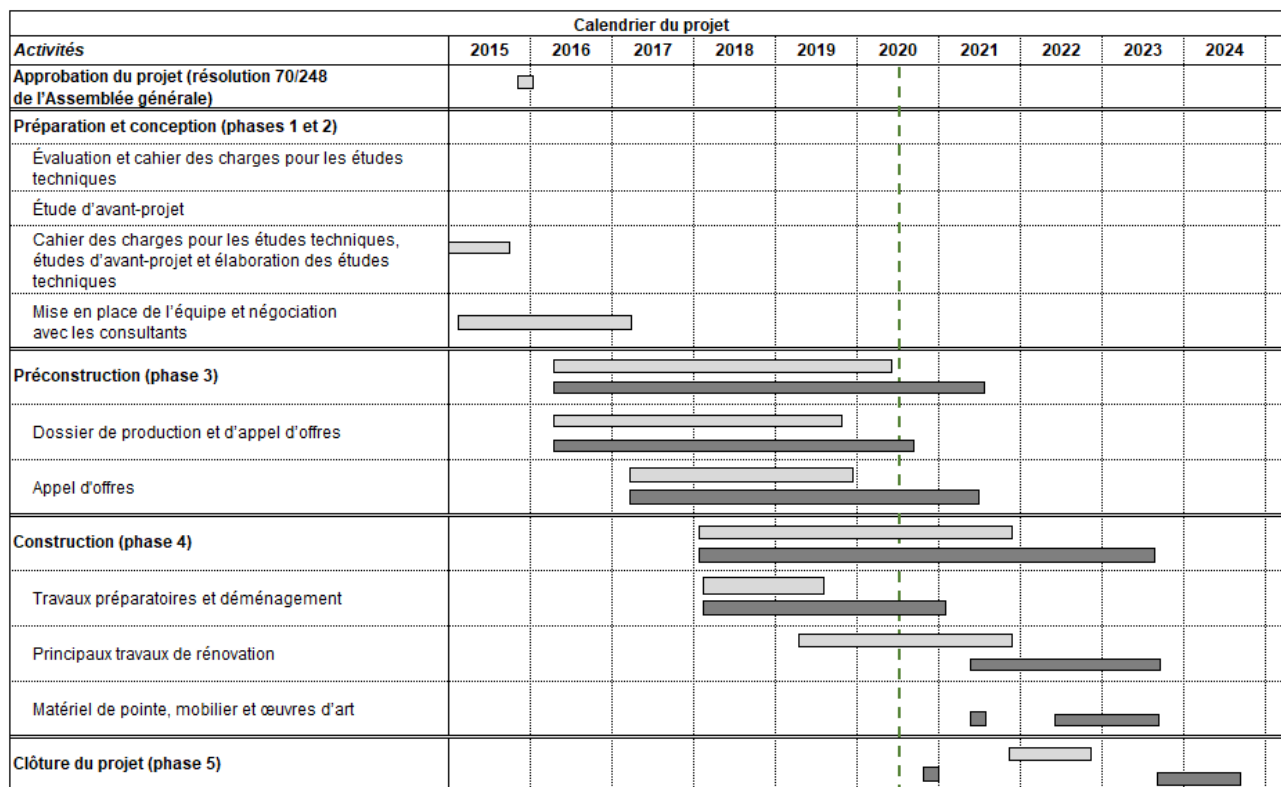
64. Conformément à la résolution [70/248 A](#) de l'Assemblée générale (sect. IX, par. 23), le dossier de décision indique également les avantages directs et indirects du centre d'accueil des visiteurs pour la CEA et le public, ainsi qu'un plan de concrétisation de ces avantages. À cet égard, le centre d'accueil des visiteurs complète les diverses initiatives et les investissements progressifs engagés par la municipalité dans le but de créer de nouvelles attractions touristiques à Addis-Abeba. En outre, le projet de rénovation de l'Africa Hall s'inscrit dans le droit fil de l'initiative de tourisme d'escale prévue dans la stratégie touristique éthiopienne car le bâtiment, seul site patrimonial visant à préserver l'histoire des mouvements panafricanistes et à exposer des œuvres d'art emblématiques de la richesse du patrimoine culturel africain, constitue l'une des attractions à visiter à Addis-Abeba. Ainsi, l'Africa Hall prendra sa place sur la scène du tourisme éthiopien en tant que site du patrimoine africain mettant en valeur des éléments culturels et naturels, matériels et immatériels ou encore archéologiques qui donnent à voir la profondeur et la diversité de la culture africaine et son importance pour le monde. En outre, le centre d'accueil des visiteurs donnera à voir le développement et les réalisations de l'Afrique en exposant le travail de l'ONU en Afrique, en particulier celui de la CEA. L'ébauche du dossier de décision a été distribuée à toutes les parties prenantes de la CEA, et leurs retours ont été pris en compte.

² Cette estimation a été faite avant que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ne se déclare ; le nombre estimé de visiteurs pourrait être modifié sur la base d'informations plus récentes concernant la pandémie.

I. Calendrier du projet

65. La figure III montre l'état d'avancement réel du projet en juillet 2020 et le calendrier mis à jour jusqu'à l'achèvement du projet.

Figure III
Calendrier d'exécution du projet de rénovation de l'Africa Hall (juillet 2020)



Légende:

- Calendrier envisagé dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/74/328)
- Calendrier actuel révisé du projet (juillet 2020)

J. Dépenses et coûts prévus

Dépenses effectives et dépenses prévues jusqu'à la fin de 2020

66. Dans ses résolutions [71/272 A](#), [72/262 A](#), [73/279 A](#) et [74/263 A](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 36 541 700 dollars aux fins du projet pour la période 2016-2020, dont : a) 3 875 200 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) ; b) 32 344 700 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; c) 321 800 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) des projets de budgets-programmes pour les exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019 et pour 2020.

67. Au 31 juillet 2020, les dépenses cumulées s'élevaient à 11 005 400 dollars et les dépenses prévues pour le reste de l'année 2020 s'élevaient à 1 232 200 dollars, comme indiqué dans le tableau 1. Le niveau relativement faible des dépenses tient au fait que le volet des principaux travaux de rénovation, le plus important du projet de

rénovation de l’Africa Hall, n’a pas été livré comme prévu, comme expliqué ci-dessus.

Tableau 1
Dépenses effectives au 31 juillet 2020 et prévisions pour le reste de l’année 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits approuvés pour la période 2016-2020</i>	<i>Dépenses cumulées au 31 juillet 2020</i>	<i>Dépenses prévues du 1^{er} août au 31 décembre 2020</i>	<i>Montant total des dépenses prévues pour la période 2016-2020</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé au 31 décembre 2020</i>
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) – (d)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d’entretien)					
1. Coûts de construction ^a	21 649,2	2 290,7	281,0	2 571,7	19 077,5
2. Services spécialisés	5 731,6	4 660,5	366,2	5 026,7	704,9
3. Hausse des coûts	945,9	–	–	–	945,9
4. Imprévus	4 027,0	–	–	–	4 027,0
Total partiel (chapitre 33)	32 353,7	6 951,2	647,2	7 598,4	24 755,3
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)					
5. Gestion du projet	3 875,2	3 738,4	534,2	4 272,6	(397,4)
Total partiel (chapitre 18)	3 875,2	3 738,4	534,2	4 272,6	(397,4)
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)					
6. Sécurité	321,8	315,8	50,8	366,6	(44,8)
Total partiel (chapitre 34)	321,8	315,8	50,8	366,6	(44,8)
Total	36 550,7	11 005,4	1 232,2	12 237,6	24 313,1
Dont financement par des contributions volontaires	9,0	–	–	–	9,0
Dont financement par l’ouverture de crédits	36 541,7	11 005,4	1 232,2	12 237,6	24 304,1

^a Comprend la part des services de restauration des œuvres d’art (lesquels entrent dans les coûts de construction prévus pour 2020), d’un montant de 9 000 dollars, qui sera financée par la contribution volontaire reçue du Gouvernement malien.

68. Comme indiqué au tableau 1, un solde de 24 313 100 dollars devrait rester inutilisé à la fin de l’année 2020, en raison de la dénonciation du contrat relatif aux principaux de travaux de rénovation et du lancement d’un nouvel appel d’offres au cours de la période considérée.

Ressources nécessaires pour 2021

69. Les ressources nécessaires pour 2021 sont indiquées dans le tableau 2. Le montant total des dépenses prévues pour 2021 s’élève à 17 832 700 dollars, répartis comme suit :

a) Un montant de 1 108 400 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), qui couvrira les dépenses relatives :

i) Au maintien de l’équipe de gestion du projet en place, au coût d’un nouvel emploi de temporaire réservé à un(e) responsable des marchés (P-3), comme expliqué au paragraphe 22 ci-dessus, et à 50 % du coût afférent à l’emploi de temporaire réservé à un(e) coordonnateur(trice) de projet (P-4) basé(e) au Siège

(dont le salaire est partagé avec l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le cadre du remplacement des bâtiments A à J de l'Office) (981 400 dollars) ;

ii) Aux consultants individuels fournissant sur demande des connaissances techniques destinées à appuyer l'équipe de gestion du projet (120 000 dollars) ;

iii) Aux voyages effectués par l'équipe de gestion du projet, qui seront limités au strict minimum et dont le coût prévu tient compte des effets estimés des restrictions en matière de voyage dues à la pandémie de COVID-19 (7 000 dollars) ;

b) Un montant de 16 541 700 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), qui permettra de couvrir :

i) Les coûts de construction (13 003 000 dollars) liés à l'achèvement des travaux préparatoires et du déménagement et à l'exécution des principaux travaux de rénovation, des travaux d'installation des systèmes et réseaux informatiques et systèmes et réseaux de conférence et des travaux de restauration des œuvres d'art ;

ii) Des services spécialisés (635 200 dollars), notamment les services du cabinet de conseil principal chargé d'achever les plans et d'appuyer l'équipe de gestion du projet dans la gestion et la supervision des travaux de construction, ainsi que les services du cabinet de conseil en gestion des risques et d'autres services, tels que ceux de consultants extérieurs chargés d'émettre des avis indépendants sur les études techniques ou d'autres sujets pour lesquels une évaluation externe est utile ;

iii) Une réserve pour hausse des coûts (1 373 800 dollars) destinée à couvrir les effets de l'inflation dans le secteur de la construction ;

iv) Une réserve pour imprévus (1 529 700 dollars) visant à couvrir les risques intrinsèques au cas où ils se matérialiseraient ;

c) Un montant de 182 600 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) pour couvrir les services de sécurité assurés par les six agents de sécurité.

Tableau 2

Ressources nécessaires pour 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues pour 2021</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé au 31 décembre 2020</i>	<i>Montant net des besoins de financement pour 2021</i>
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
1. Coûts de construction	13 003,0	19 077,5	(6 074,5)
2. Services spécialisés	635,2	704,9	(69,7)
3. Hausse des coûts	1 373,8	945,9	427,9
4. Imprévus	1 529,7	4 027,0	(2 497,3)
Total partiel (chapitre 33)	16 541,7	24 755,3	(8 213,6)
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)			
5. Gestion du projet	1 108,4	(397,4)	1 505,8
Total partiel (chapitre 18)	1 108,4	(397,4)	1 505,8

	<i>Dépenses prévues pour 2021</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé au 31 décembre 2020</i>	<i>Montant net des besoins de financement pour 2021</i>
	(a)	(b)	(c) = (a) – (b)
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)			
6. Sécurité	182,6	(44,8)	227,4
Total partiel (chapitre 34)	182,6	(44,8)	227,4
Total	17 832,7	24 313,1	(6 480,4)
Dont financement par des contributions volontaires ^a	9,0	9,0	–
Dont financement par l'ouverture de crédits	17 823,7	24 304,1	(6 480,4)

^a Correspond à la part des travaux de restauration des œuvres d'art pour 2021 (lesquels entrent dans les coûts de construction) qui sera financée par la contribution volontaire reçue du Gouvernement malien.

70. La totalité des 17 832 700 dollars de dépenses prévues pour 2021 sera financée par les crédits ouverts et les contributions versées par les États Membres les années précédentes. Étant donné que le financement du projet est comptabilisé dans un compte pluriannuel de travaux de construction en cours, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A (sect. IX, par. 27), le solde non utilisé de 24 304 100 dollars prévu à la fin de 2020 sera reporté et servira à couvrir le montant nécessaire en 2021.

K. Prochaines étapes

71. Les activités à mener au cours de la prochaine période sont les suivantes :

- a) Achever la totalité des travaux préparatoires et du déménagement et remettre les produits de ces travaux à la CEA pour utilisation ;
- b) Achever la nouvelle procédure d'appel d'offres et attribuer à une entreprise spécialisée le contrat relatif à la réalisation des principaux travaux de rénovation ;
- c) Mobiliser les ressources afférentes au financement des services de construction prévus dans le contrat portant sur les principaux travaux de rénovation et s'assurer de la prestation de ces services ;
- d) Sélectionner la ou les entreprises spécialisées pour certains des travaux de restauration d'œuvres d'art et s'assurer de la prestation des services connexes ;
- e) Mener à bien la procédure d'appel d'offres visant à conclure un contrat avec une entreprise spécialisée pour l'exécution de l'ensemble du volet « systèmes et réseaux de conférence et des systèmes et réseaux informatiques » ;
- f) S'assurer de la prestation des services prévus dans le contrat relatif aux systèmes et réseaux de conférence et aux systèmes et réseaux informatiques ;
- g) Achever l'élaboration des études techniques concernant l'exposition permanente et effectuer un appel d'offres concernant les services connexes.

II. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

72. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) Prendre note du rapport du Secrétaire général ;
- b) Approuver la création d'un emploi de temporaire (responsable des marchés, P-3), à compter de 2021.

Annexe

Prévisions de dépenses révisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016 ^a	2017 ^a	2018 ^a	2019 ^a	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Prévisions figurant dans le document A/74/328	Variation
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)												
1. Coûts de construction												
1.1 Travaux de construction	–	–	54,6	354,3	57,6	11 290,9	11 283,8	5 218,8	423,1	28 683,1	28 209,5	473,6 ^b
1.2 Travaux préparatoires de déménagement	–	–	459,6	1 357,9	287,7	32,1	–	–	–	2 137,3	2 610,9	(473,6) ^b
1.3 Systèmes de conférence et systèmes informatiques	–	–	–	–	–	1 500,0	2 000,0	300,0	100,0	3 900,0	3 900,0	–
1.4 Restauration des œuvres d'art	–	–	–	–	–	180,0	114,0	691,0	5,0	990,0	950,0	40,0 ^c
1.5 Exposition permanente	–	–	–	–	–	–	400,0	250,0	51,0	701,0	701,0	–
2. Services spécialisés												
2.1 Cabinet de conseil principal	983,2	1 733,3	911,6	586,4	650,0	600,0	600,0	399,9	235,5	6 699,9	6 407,9	292,0 ^d
2.2 Cabinet de conseil en gestion des risques	–	–	52,8	–	30,3	20,2	20,2	16,9	–	140,4	140,4	–
2.3 Autres services	1,6	10,4	49,6	2,5	15,0	15,0	15,0	5,0	–	114,1	136,6	(22,5) ^e
3. Hausse des coûts												
	–	–	–	–	–	1 373,8	–	–	–	1 373,8	1 373,8	–
4. Imprévus												
	–	–	–	–	–	1 529,7	1 622,1	770,9	92,3	4 015,0	7 332,7	(3 317,7) ^f
Total partiel (chapitre 33)	984,8	1 743,7	1 528,2	2 301,1	1 040,6	16 541,7	16 055,1	7 652,5	906,9	48 754,6	51 762,8	(3 008,2)
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)												
5. Gestion du projet												
5.1 Équipes de gestion du projet et d'appui au projet	320,7	869,1	766,0	883,5	878,9	885,0	858,6	741,8	–	6 203,6	3 918,3	2 285,3 ^g
5.2 Coordonnateur à plein temps basé au Siège	–	14,2	93,5	96,1	98,6	96,4	96,4	81,2	–	576,4	377,4	199,0 ^h
5.3 Services de consultants et d'experts	–	5,6	19,5	9,6	120,0	120,0	30,0	30,0	30,0	364,7	304,0	60,7 ⁱ

	2016 ^a	2017 ^a	2018 ^a	2019 ^a	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Prévisions figurant dans le document A/74/328	Variation
5.4 Voyages effectués par l'équipe de gestion du projet	16,5	20,5	37,7	15,6	7,0	7,0	7,0	5,7	–	117,0	117,0	–
Total partiel (chapitre 18)	337,2	909,4	916,7	1 004,8	1 104,5	1 108,4	992,0	858,7	30,0	7 261,7	4 716,7	2 545,0
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)												
6. Sécurité	–	26,7	104,1	113,7	122,1	182,6	184,6	146,2	–	880,0	416,8	463,2 ^j
Total partiel (chapitre 34)	–	26,7	104,1	113,7	122,1	182,6	184,6	146,2	–	880,0	416,8	463,2
Total	1 322,0	2 679,8	2 549,0	3 419,6	2 267,2	17 832,7	17 231,7	8 657,4	936,9	56 896,3	56 896,3	–
Dont financement par des contributions volontaires ^k	–	–	–	–	–	9,0	43,2	–	–	52,2	52,2	–
Dont financement par l'ouverture de crédits	1 322,0	2 679,8	2 549,0	3 419,6	2 267,2	17 823,7	17 188,5	8 657,4	936,9	56 844,1	56 844,1	–

^a Correspond aux dépenses réelles engagées en 2016, 2017, 2018 et 2019.

^b Correspond à des travaux d'infrastructure d'un montant de 473 600 dollars qui relèvent du volet des principaux travaux de construction plutôt que de celui des travaux préparatoires et du déménagement.

^c La probabilité d'un dépassement de 40 000 dollars pour le lot B (tableaux et tentures) des travaux de restauration des œuvres d'art est supérieure à 50 % (voir paragraphe 47).

^d La dénonciation du contrat relatif aux principaux travaux de rénovation prolonge la durée d'exécution du projet ; la probabilité que le coût des services connexes et renégociés du cabinet de conseil principal augmentent de 292 000 dollars en raison de cette prolongation est supérieure à 50 %.

^e Étant donné que les études techniques portant sur les travaux restants sont déjà bien avancées, le volume des services d'appui nécessaires devrait diminuer, ce qui entraînera une réduction des coûts associés aux tiers experts à hauteur de 22 500 dollars.

^f Il est prévu qu'un montant de 3 317 700 dollars de la réserve pour imprévus soit utilisé pour couvrir les hausses des coûts dont la probabilité est estimée à de plus de 50 % (voir les points c), d) et e) correspondant à un montant de 309 500 dollars au titre du chapitre 33), et pour transférer des fonds d'un montant de 2 545 000 dollars pour couvrir la prolongation des services de gestion de projet au titre du chapitre 18 et d'un montant de 463 200 dollars pour couvrir la prolongation des services de sécurité au titre du chapitre 34.

^g Augmentation d'un montant de 2 285 300 dollars correspondant à l'extension des services de l'équipe de gestion du projet en raison de la prolongation de la durée d'exécution du projet entraînée par la dénonciation du contrat concernant les principaux travaux de rénovation.

^h Augmentation d'un montant de 199 000 dollars correspondant à l'extension des services du coordonnateur du projet à plein temps basé au Siège (Service de la politique de gestion mondiale des biens) en raison de la prolongation de la durée d'exécution du projet entraînée par la dénonciation du contrat concernant les principaux travaux de rénovation.

ⁱ Augmentation de 60 700 dollars pour couvrir les services d'experts ainsi que d'une personne chargée de vérifier la probité à l'appui du projet.

^j Augmentation d'un montant de 463 200 dollars correspondant à l'extension des services de sécurité en raison de la prolongation de la durée d'exécution du projet entraînée par la dénonciation du contrat concernant les principaux travaux de rénovation.

^k Correspond à la part des travaux de restauration des œuvres d'art qui sera financée par la contribution volontaire reçue du Gouvernement malien.